

# SEANCE DU 20 MAI 2010

L'an deux mil dix et le 20 mai, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. COLSON Robert, Maire.

Présents :

MM. COLSON Robert, DUNEME Guy, LANFRANCHI Robert Daniel,  
BOUGEARD Francis, DARAS Fabrice,  
Mmes HENON Christiane, GERVAISE Christine

Absents excusés :

MM. BEGHIN Gislain (pouvoir à M. DUNEME Guy), BOURGOIN Patrice  
Mme RAIMBEAUX Isabelle (pouvoir à Mme HENON Christiane)

M. LANFRANCHI a été nommé secrétaire.

-----

## Objet de la délibération

### Remplacement du chauffage dans la petite salle

Vote à l'unanimité

Des devis ont été demandés pour le changement du chauffage de la petite salle polyvalente :

2 devis ont été reçus :

- Dominique Charrieau – chauffage au gaz pour ..... 3 390,66 € TTC
- Bati'elec – chauffage électrique pour ..... 4 343,27 € TTC

Le Maire précise que le chauffage électrique implique un raccordement ERDF d'un montant de 748,95 € TTC.

Le Maire fait un tour de table et demande à chacun leur avis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le mode de chauffage électrique et les devis suivants :

- BATI ELEC : 4 343,27 € TTC
- Raccordement de la bibliothèque au réseau ERDF : 748,95 € TTC

### Décision modificative n°1 - service de l'eau et de l'assainissement

Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'ajuster le budget pour les raisons suivantes :

- amortissement d'une subvention non prévue au BP 2010
- remboursement d'une avance de subvention de l'agence de l'eau pour le périmètre de protection des sources, celui-ci n'étant pas terminé à l'heure actuelle.

Le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

## **Section d'investissement**

Vote à l'unanimité

### Dépenses

Article 1391 :	Subventions d'équipement (040)	+ 5 484 €
Article 131 :	Subvention d'équipement	+ 1 770 €
Article 2156 :	Matériel spécifique d'exploitation	- 7 254 €

## **Décision modificative n°1 – budget commune**

Vote à l'unanimité

Le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

### **Section d'investissement**

#### Dépenses

Article 2313 :	Constructions	+ 441 €
----------------	---------------	---------

#### Recettes

Article 2033 :	Frais d'insertion	+ 441 €
----------------	-------------------	---------

Cette décision modificative concerne le transfert des frais d'annonce des travaux de la bibliothèque.

## **Subvention coopérative scolaire**

Vote à l'unanimité

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à la coopérative scolaire de l'école Arreux-Houldizy

- une subvention de 700 € au titre de l'année 2010
- un complément de subvention de 50 € au titre de l'année 2009

## **Convention de répartition des charges de l'école Arreux-Houldizy**

Vote à l'unanimité

Le Maire donne lecture de la convention de répartition des charges de fonctionnement de l'école Arreux-Houldizy pour l'année 2009.

Cette convention fait apparaître les éléments suivants :

- somme due par la commune d'Houldizy à la commune d'Arreux : à 11 531,41 €
- somme due par la commune d'Arreux à la commune d'Houldizy : 6 607,90 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention et à émettre les titres et mandats correspondants.

## **Réfection des peintures extérieures de la salle polyvalente**

Vote à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés pour la réfection des peintures extérieures de la salle polyvalente.

M. LANFRANCHI a été chargé de la gestion du dossier et en rend compte au conseil :

- 3 entreprises ont été sollicitées et ont répondu. Il s'agit de
  - o M. VIOT Pascal : 10 145,32 €
  - o A.P.E. : 5 310,96 €
  - o Murs Peints : 6 276,20 €
- Le devis de M. VIOT, beaucoup plus élevé, a été écarté.

Une analyse des 2 autres devis a été réalisée. La différence de prix concerne essentiellement des prestations complémentaires de l'entreprise Murs Peints.

Le Maire propose de demander un devis complémentaire à APE afin de pouvoir faire une comparaison de données identiques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au choix et à commander les travaux dès réception des informations et en concertation avec Messieurs les adjoints.

### **Achat de livres pour la bibliothèque – demande de subvention**

Vote à l'unanimité
--------------------

Dans le cadre de la construction et du développement de la lecture et des bibliothèques, le Conseil Général des Ardennes peut donner une aide à l'achat de livres. Cette aide représente un montant de 500 € maximum pour 1000 € d'achats.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à demander une subvention auprès du Conseil Général
- à commander pour 1000 € d'achat d'ouvrages
- à signer tout acte relatif à cette affaire
- à demander une aide au Conseil Régional.

### **Informations diverses**

#### **Travaux ERDF lotissement de la Cache Madame**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la panne d'électricité au lotissement de la Cache Madame, le câble d'alimentation va être changé. Les travaux, réalisés par ERDF, débiteront le 24 mai 2010. Un arrêté d'interdiction de circulation (sauf pour les riverains) et de stationnement (de 8h à 18h) va être pris.

#### **Réserve de la salle polyvalente**

Suite au transfert de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, le local où étaient stockés les livres est disponible. Le Maire propose d'y entreposer les tables et les chaises car il manque du rangement dans la salle.

Il propose également de demander des devis afin de séparer le local de rangement de la petite salle en 2 parties :

- 1 partie SIRAE / école
- 1 partie associations

Ceci pour répondre aux demandes de l'école et éviter que son matériel soit accessible à tout le monde.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à demander les devis pour ce projet.

- 2 cahiers ont été ouverts à la Mairie : un premier est mis à disposition en mairie pour y noter tous les travaux à réaliser et un deuxième pour les agents d'entretien répertoriant les tâches devant être effectuées.

### **Questions diverses**

- Mme HENON demande s'il serait possible de changer de place les poubelles de la salle :

il n'y a pas d'emplacement libre à un autre endroit cependant des claustres pourraient être installés pour les dissimuler. De nouveaux containers seront également achetés.

- M. DUNEME a été sollicité par un habitant lui demandant s'il serait possible d'installer un banc près de la borne à eau du cimetière.

Il existe déjà un banc à côté du cimetière et le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

- M. DARAS signale que l'arbre situé à côté de la maison de M. BONNET est à surveiller car il commence à être très haut, à la limite du toit de la grange et qu'il faudrait prévoir de limiter sa taille et sa prise d'ampleur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 23h.